nouvelle et, sans affectation. Il a passé ses derniers moments avec calme, ne s'en départissant pas même pendant la toilette et écoutant avec respect les encouragements de l'abbé Faure.

L'EXÉCUTION

Enfin les dernières formalités sont remplies. A 7 h. 25, la porte de la Roquette s'ouvre et Prado apparaît suivi de Deibler.

L'assassin est très pâle, ses traits sont tirés, il a l'air fatigué, mais il est toujours calme.

L'on remarque que ses cheveux ont fortement grisonné depuis sa condamnation.

Prado marche d'un pas assez ferme, mais lent, sans être maintenu par les aides. L'abbé Faure est à ses côtés et lui prodigue les dernières consolations.

Prado, au moyen d'un signe de tête, indique à l'aumônier qu'il l'écoute et qu'il le remercie; mais son regard est fixe et presque hypnotisé sur la guillotine et sur le couperet.

Deibler et ses aides saisissent Prado, le couchent sur la planche fatale et la lunette se rabat, il est 7 h. 28 du matin.

Mais, par suite de la maladresse de Deibler, Prado reste deux longues minutes, deux minutes éternelles dans cette position. C'est seulement à 7 h. 30 que le couteau s'abat et que la justice est faite !

APRÈS L'EXÉCUTION

Rien de particulier à signaler après l'exécution. Le corps est placé dans un cercueil, la tête entre les jambes ; on cloue à la hâte ce cercueil ; on le charge sur un fourgon qui part au grand trot accompagné d'un peloton de gendarmes et suivi du fiacre traditionnel dans lequel a pris place l'aumônier.

Quant à la foule, elle s'écoule bruyamment et indécemment.

Prado n'a fait aucune révélation sur son identité ni à la Roquette, ni sur l'échafaud. Ce que nous disions plus haut est exact. Prado n'est qu'un aventurier nommé Prado.

SÉNAT

Première séance du jeudi 27 décembre 1888

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à neuf heures.

Le Sénat accorde 50.000 fr. aux pêcheurs islandais, sur la proposition de M. Le Gavrian; adopte ensuite le dernier chapitre du budget de l'agriculture et commence la discussion du budget des travaux publics.

DEUXIÈME SÉANCE

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Suite de la discussion du budget

M. Lacombe dit que les compagnies de chemins de fer font du tort aux lignes de l'Etat et demande que l'on conclue de nouvelles conventions.

Après une courte réplique de M. Daluns-Montaud, les chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

Le Sénat aborde la loi des finances.

L'article 1er est réservé. Tous les autres articles sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 214 voix contre 16.

La droite presque toute entière s'est abstenue.

La séance est levée à 6 h. 40.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 27 décembre

Présidence de M. Méline, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Après divers votes concernant l'inéligibilité des condamnés, les crédits du ministère de la justice et nos possessions de la Guyane, la Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement.

Après quelques observations de MM. de Lanjuinais, de la Batie et Labordère, rapporteur, M. Maurice, député du Nord, demande que dans les conseils de révision, l'élément militaire ait la majorité.

Mon amendement, dit-il en terminant, ne peut être écarté que par ceux qui veulent faire du fonctionnement de la loi un instrument politique. (Applaudissements à droite, bruit à gauche.)

Ensuite M. de Martimprey, député du Nord, dépose un amendement portant le service à quatre ans pour l'armée active, cinq ans pour la réserve et six ans pour l'armée territoriale.

Personne ne conteste, dit-il, que le service de trois ans soit le but vers lequel il faille tendre ; mais il y a des mesures préparatoires à prendre.

Incident

M. de Martimprey ayant dit : L'honorable maréchal Canrobert, le doyen des généraux de l'Europe... de violentes interruptions se produisent à gauche.

M. le Provost de Launay (s'adressant à la gauche). — Vous insultez nos gloires. (Très bien à droite.)

M. Golfavru. — C'est un général bonapartiste.

M. de Martimprey. — Il n'y a pas de généraux soutenant un régime ou un autre. Nos généraux ont eu la gloire et l'honneur d'avoir bien servi la France.

Voix à gauche : « Et le Deux Décembre? » (Bruit prolongé.)

Une autre voix : « Ne rappelez pas cette date. » (Tumulte.)

M. Méline réussit à grand peine à rétablir le calme.

La loi sera d'une application beaucoup plus coûteuse que l'ancienne, dit M. de Martimprey, et malgré tout on peut voter la loi.

L'orateur et ses amis en dégagent leur responsabilité. (Très bien! à droite.)

Quant à la prolongation du service militaire jusqu'à 45 ans, c'est une superfétation et il en résultera une gêne de plus pour les citoyens.

Le budget

M. Peytral, ministre des finances, dépose un projet de loi modifié par le Sénat, relatif au budget de 1889.

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire.

Après une longue réplique de M. Labordère, l'amendement de M. de Martimprey est repoussé par 383 voix contre 3.

L'article 40 est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à sept heures 10.

COMMERCE DES LAINES

et des tissus de laine

Le *Bulletin des laines*, publié à Roubaix-Tourcoing, a acquis en peu de temps une clientèle étendue qui va s'accroissant chaque jour. Il compte au nombre de ses abonnés les maisons les plus considérables de la France et de l'étranger, tant parmi les *négociants en laines* et en *tissus de laine* que parmi les *fabricants, filateurs, peigneurs*, etc.

Sa publicité est donc très avantageusement utilisée par les maisons ayant des avis et des communications intéressantes à porter à la connaissance des *industriels* ou des *négociants en laines* et EN TISSUS DE LAINE de la France et de l'étranger : Ventes et cours de *tissus*, de *matières*, de *matériel*, de *produits* pour l'industrie; construction de *machines, brevets d'invention*, etc., etc.

S'adresser : à Roubaix, rue Neuve, 17 ; à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

NOUVELLES DU JOUR

A la Chambre

Paris, 27 décembre, 11 h. 55. — Demain, la droite se réunira, sous la présidence de M. de Mackau. L'ordre du jour porte :

« Examen de la situation générale ; renouvellement du bureau de la Chambre. »

A la rentrée, le fauteuil de M. Méline sera l'objet de nombreuses compétitions. Parmi les candidats on cite surtout MM. Clémenceau et Andrieux.

Les approvisionnements de guerre

Paris, 27 décembre, 11 h. 55. — M. Le Hérissé a l'intention d'interpeller le ministre de la guerre au sujet de la circulaire relative aux approvisionnements de guerre.

Les modérés au Sénat

Paris, 27 décembre, 11 h. 55. — Au Sénat, il est question de porter, à la vice-présidence, M. Challemel-Lacour pour accentuer encore la manifestation faite par les modérés en faisant publier son discours.

Un drame à Paris

Paris, 28 décembre, 12 h. 17. — Dans un café, un mari, ayant surpris sa femme avec un étranger, a fait trois coups de feu sur ce dernier, qui est mort sur le coup. Les détonations ont amené une panique parmi les consommateurs.

Les télégraphistes

Paris, 28 décembre, 12 h. 29. — Un certain nombre de télégraphistes se sont réunis ce soir et ont donné leur adhésion au syndicat possibiliste.

D'autre part, ils ont décidé, si satisfaction ne leur était pas donnée par l'administration d'ici au 8 janvier qu'ils emploieraient tous les moyens, y compris la grève et le maxtic, pour arriver à ce résultat.

Démission de M. Hurard, député de la Martinique

Paris, 27 décembre. — Un journal du soir a annoncé, hier, que M. Hurard, député de la Martinique, allait donner sa démission à la suite de la validation par le Sénat, de M. Allègre, élu sénateur de cette colonie.

M. Hurard, qui a combattu la candidature de M. Allègre, a effectivement eu l'intention de se représenter devant ses électeurs, mais sur les instances de ses amis il y a renoncé.

Le ravitaillement des places fortes

Paris, 27 décembre. — Il est probable qu'une question sera posée au ministre de la guerre, au sujet de la publication par le journal la *Presse*, d'une circulaire qu'il aurait adressée aux commandants de corps d'armée et relativement au ravitaillement des places fortes et des centres de mobilisation en cas de guerre.

Le *Temps* déclare que la circulaire de M. de Freycinet publiée ce matin par la *Presse* est loin d'avoir l'importance que l'organe boulangiste lui attribue.

Elle ne vise absolument que les approvisionnements de mobilisation et non point ceux qui sont destinés à alimenter les troupes après leur concentration.

Le chef d'état-major général

Paris, 27 décembre. — Il n'est nullement question de réserver le poste de chef d'état-major général au général Berge.

Le *Progrès militaire* dit que, pour ce poste le général de Miribel continue à se préparer tout en exerçant, en temps de paix, le commandement du 6e corps.

La loi sur les faillites et la Compagnie de Panama

Paris, 27 décembre. — Faute de temps et en présence des projets importants sur lesquels le Sénat doit statuer avant le 31 décembre, la loi sur les faillites ne sera probablement pas discutée avant la fin de l'année.

Pour que la Compagnie de Panama, s'il y a lieu, puisse profiter des avantages de cette loi, la commission sénatoriale a introduit dans la loi une disposition transitoire, aux termes de laquelle le tribunal pourra accorder le bénéfice de la liquidation judiciaire au commerçant en état de suspension de paiements depuis moins de trois mois, à la date de la promulgation de la loi et dont la faillite n'aura pas été déclarée.

La requête devra être déposée dans les huit jours de la promulgation.

Le Panama. — Une réunion

Paris, 27 decembre. — Une réunion des porteurs de Panama a eu lieu, cette après-midi, où 4.000 personnes étaient présentes. M. Dilhan préside et dit : Si nous avons compris vos vœux, vous désirez achever vous-même le canal avec la société actuelle et M. de Lesseps à la tête. (Cris : Oui! Vive de Lesseps!)

J'engage les orateurs à s'abstenir de toute allusion politique et personnelle. Un actionnaire fait l'exposé de la situation du canal. Le projet porte que sur 74 kilomètres, 40 sont navigables, 22 du côté de Colo et 18 du côté de Panama.

On a attaqué violemment le gouverneur du Crédit foncier sans le citer et on l'a comparé à un requin vorace en disant qu'il a convaincu la chambre et révolté le pays. (Cris : bravos! d'un autre coté : pas de personnalité.)

L'orateur dit qu'il connait son ouvrage : La banque juive et le parti ferryste. (Bruit, tumulte, murmures, cris : la vérité!) Le president rappelle sa recommandation de s'abstenir de toute attaque personnelle.

L'orateur continue sans incident; après lui M. Martinau, directeur de l'entreprise du Panama, dit que 350 millions suffiront pour terminer le projet des écluses et qu'il faudra une durée maximam de 30 à 36 mois.

Panama et le ministère péruvien

New-York, 27 décembre. — Des avis de Panama du 11 décembre annoncent que la convention avec les porteurs d'obligations présentée à la Chambre péruvienne a été repoussée.

Le ministère péruvien a donné sa démission, mais le président refuse cette démission.

Les vacances

Un certain nombre de sénateurs ont l'intention de demander que le Sénat, après sa séance obligatoire du 8 janvier, s'ajourne au 15 ou 20 du même mois.

Les auteurs de cette proposition croient pouvoir compter sur son adoption.

Le divorce Boulanger ?

Paris, 27 décembre. — Hier, à la 4e chambre du tribunal, chargée spécialement des divorces, on a appelé l'affaire Boulanger contre Boulanger.

Il a été impossible de savoir de quel Boulanger il s'agissait. Les placets n'étant pas restés sur la barre, l'huissier et le greffier étaient muets et renfrognés comme des portes de prison.

Les obsèques du général Nélikoff

Nice, 27 décembre. — Ce matin ont eu lieu à onze heures les obsèques du général Loris Nélikoff, au milieu d'une foule nombreuse et sympathique.

Un détachement de troupes de la garnison et les principales autorités civiles et militaires ont suivi le convoi jusqu'au cimetière Locada. Les cordons du poêle étaient tenus par le général gouverneur de Nice, le préfet, le maire et le consul de Russie. Le corbillard disparaissait sous les fleurs. Des salves d'artillerie ont été tirées pendant la cérémonie.

Au Sénat américain

New York, 27 décembre. — Un sénateur de la Virginie, M. Riddleberger, est arrivé au Sénat dans un état complet d'ivresse. Il a interrompu la séance, s'est mis à insulter le président et à lancer des projectiles à la tête de ses collègues. Le président l'a menacé de le faire arrêter, M. Riddleberger ivre-mort, a été reporté à son domicile.

Rendons à nos représentants cette justice que jamais scène semblable ne s'est encore produite dans nos assemblées ; mais comme nous avons encore un an de législature à courir !...

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le commerce français avec la Serbie

Le correspondant à Vienne d'un journal spécial donne sur le commerce de la Serbie les renseignements suivants, qui montrent que la France n'envoie que bien peu de produits dans ce pays.

A ce sujet, nous croyons devoir faire remarquer qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas de Chambre de commerce française à Vienne. La Chambre austro-hongroise établie à Paris a rendu de grands services à ses compatriotes; il en serait sans doute de même pour nous, si notre ambassadeur favorisait, à Vienne, la création dont nous parlons

De janvier à juillet 1888, la Serbie a importé pour 13.425.664 francs :

d'Autriche-Hongrie	pour	8.921.709	fr.
d'Angleterre	»	1.036.675	»
de Roumanie	»	587.407	»
de Turquie	»	584.596	»
d'Allemagne	»	536.629	»
de Bulgarie	»	485.790	»
des Etats-Unis d'Amérique	»	136.122	»
de France	»	65.027	»
de Suisse	»	47.686	»

et exporté pour 14.395.654 francs :

en Autriche-Hongrie	pour	12.104.244	fr.
en France	»	635.820	»
en Turquie	»	531.903	»
en Allemagne	»	498.586	»
en Bulgarie	»	309.409	»
aux Etats-Unis d'Amérique	»	181.734	»
en Roumanie	»	111.903	»

Laines

Buenos-Ayres, 26 décembre.

Agio sur l'or 44 0[0.

Anvers, 28 décembre.

Il a été traité, en disponible, 51 balles Plata.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 27 décembre.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Le disponible a eu la vente aujourd'hui de plusieurs parties Espagne suint, se montant à 208 balles. Quoique les affaires à terme ne soient pas encore bien importantes on constate néanmoins une légère reprise. Le marché est ferme et les prix très tendus se raisonnent en faveur des vendeurs. On a parfois payé 0.50 audessus de la cote qui est restée inchangée. Voici le détail des ventes :

Disponibles. — 208 b. Espagne suint à 145.

A terme. — 25 b. janvier 151 ; 50 b. avril 156 à 15 ,50; 25 b. septembre 156.

Cotons. — Le disponible est resté calme et sans changement cotable, on a fait du low middling Louisiane à 68 50. En livrable on a noté des Texas à livrer sur échantillon à 60,50 et des Hingenghaut à à 63 fr. Le terme est en baisse de 1 à 3 p. à New-York et en hausse de 1 à 5 p. à New Orléans. A Liverpool marché calme et sans changement. Ici le marché se tient bien avec un mouvement d'affaires ordinaire. La clôture s'opère en hausse partielle de 0,12 1[2 à 25 c. Voici de quelle façon se répartissent les transactions :

Disponibles — 749 b. N.-Orléans, 67 à 70 ; 93 Texas, à livrer. 60.50 ; 202 dite, 68.50 à 70 ; 30 Georgie, 66 ; 100 Pernambourg, 69 ; 100 Hingenghaut, 63 ; 115 Oomra. 49 à 54.

A terme. — Hier, 200 b. décembre, 64 25 ; 100 b. juin, 63.50. Aujourd'hui, 300 b. décembre, 64.25 à 64 3[8 ; 150 b. janvier, 63 5[8 ; 100 b. mars, 63 5[8 ; 100 b. avril. 63 5[8 ; 158 b. juillet, 63.75 ; 100 b. octobre, 63.75 et 100 novembre, 62.75.

Indigos. — Marché très calme à prix inchangé. On n'a coté aucune affaire.

Soies

Situation mensuelle du marché des soies de Milan

Milan, 21 décembre.

Si notre *Bulletin* avait paru, comme d'habitude, pendant la première quinzaine du mois, la revue mensuelle sur la situation du marché soyeux n'aurait pu que répéter ce que nous avons dit si souvent sur les éléments favorables au soutien, tout en enregistrant helas! une nouvelle baisse. Aussi sommes-nous heureux de ce retard qui nous permet de signaler un changement considérable, presque une révolution accomplie brusquement et en quelques heures, dans la marche des affaires.

Voici ce qui s'est passé.

Après une semaine de calme, tout à coup le samedi 15 c. toutes les parties de soie, spécialement les grèges, à la vente sur notre place sont rapidement enlevées avec L. 0,50 ou 1 au dessus des cours et et des ordres sont expédiés en Province pour traiter ou engager tout ce qui s'y trouvait L'affaire fut si bien combinée et si rapidement exécutée que beaucoup de détenteurs, d'ailleurs fatigués par la longue période de baisse, se laissèrent engager et ratifier sans résistance. Il serait difficile de préciser la quantité de soie vendue dans les deux journées de samedi et dimanche mais nous croyons pouvoir l'évaluer à cent mille kilos.

L'élan était donné et dès le lundi 17, notre marché s'ouvrait avec une activité qui rappelait les beaux jours de l'article. La confiance faisait place au découragement et déjà la côte enregistrait. L. 3 et 4 de hausse sur tous les genres Le mouvement ne s'est pas arrêté là et à l'heure où nous écrivons, les prix se sont améliorés de L. 6 à 8 par kilo. Les grèges *belles courantes* et *sublimes* de L. 40 à 42 sont montées à L. 46 à 48 et les organsins de même mérite 18/20 20/24 de 47 48 à L. 53 à 55.

L'origine de ce mouvement n'est un mystère pour personne. Comme nous l'avions dit plusieurs fois, la spéculation devait nécessairement finir par s'intéresser à un article avili sans raison, et c'est, en effet, pour le compte d'un puissant syndicat formé à Lyon que se sont faits tous ou presque tous les achats des premiers jours. Nous disons des premiers jours, parceque la fabrique dont les métiers travaillent et qui ne se fait aucune illusion sur l'importance des stocks, fut forcément entraînée et des ordres d'achats importants ne tardèrent pas à arriver des principales places de consommation. Le mouvement ne pourrait pas avoir de bases plus solides, aussi l'opinion générale ne doute pas de sa durée et considère tout retour en arrière comme impossible.

PERFECTIONNEMENTS INDUSTRIELS

Laveuse-mécanique

Par M. Vial

Cette laveuse est destinée au traitement des linges fins, des fils et étoffes blanchis ou teints, des filasses rouies par procédés manufacturiers et, d'une façon générale, de toutes matières qu'il importe de ne pas manipuler.

Un arbre, placé horizontalement sur deux supports au dessus d'un bassin ou d'un réservoir quelconque, occupe le centre de l'appareil. Vers les extrémités de l'arbre sont calés deux systèmes de croisillons symétriques auxquels sont suspendus trois ou quatre *berceaux* en fer ou en zinc perforé, tournant librement sur les axes de suspension.

D'après ce qui précède, lorsque le système est mis en mouvement soit par une chute hydraulique agissant directement sur les berceaux, comme sur les auges d'une roue, soit par l'intermédiaire d'engrenages actionnés par un moteur quelconque, les berceaux évoluent autour de l'arbre central sans le toucher et sans se renverser.

La disposition permet d'effectuer rapidement les lavages avec une dépense d'eau relativement minime.

LES TAPISSERIES ÉGYPTIENNES

Le musée spécial de la manufacture des Gobelins, que le public est librement admis à visiter le mercredi et le samedi dans l'après-midi, s'est enrichi dernièrement des anciennes tapisseries egyptiennes qui ont été achetées, pour le compte de l'Etat, par le directeur de la manufacture, M. Gerspach.

Jusqu'à présent, les tapisseries les plus anciennes ne remontaient pas au delà du douzième siècle. On avait bien la complète certitude qu'antérieurement et même jusqu'à une haute antiquité, on confectionnait des tapisseries ; malheureusement les spécimens de cette fabrication manquaient absolument jusqu'à ce jour.

En 1885, M. Maspéro, poursuivant ses découvertes en Egypte, a mis à jour une ville nouvelle, *Panopolis*, située auprès de Thèbes. Là, dans les hypogées, ces souterrains où les peuples de l'antiquité ensevelissaient leurs morts, on a retrouvé un grand nombre de corps revêtus de vêtements en assez bon état de conservation.

Cette trouvaille a eu une grande importance au point de vue de la science et de l'histoire de l'art.

Il a été établi que les corps ensevelis étaient ceux des *Coptes*, les premiers chrétiens de l'Egypte, vivant du cinquième au douzième siècle. Sur les vêtements dont ils étaient couverts, on a constaté la présence de bandes de tapisserie en parfait état de conservation.

Ce sont celles que la manufacture des Gobelins a acquises. M. Gerspach, qui les a longuement étudiées et soumises à l'examen des personnes compétentes, est d'avis que les Coptes qui ont fabriqué ces bandes, ne le cédaient ni comme teinturiers ni comme tapissiers aux ouvriers de notre époque.

Evidemment, il ne faut chercher, dans ces compositions primitives, ni la perfection du dessin, ni la variété du coloris, ni l'art et la science des tapissiers actuels; mais pour ce qui est de la fabrication, de la trame, de la solidité des teintures, ils n'avaient plus rien à apprendre et nous n'avons rien innové.

M. Gerspach a fait part à l'Académie des Beaux-Arts de ses recherches à ce sujet, et il est certain que ses conclusions susciteront une controverse intéressante.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LA PUISSANCE DE L'ANNONCE

Nous lisons ce qui suit dans le journal *The Commercial Union* de Chicago :

« Dans une adresse présentée en présence de quelques journalistes, le colonel Pierce, du *Chicago News*, a émis quelques idées concernant les annonces.

» Un homme ne réalise jamais les avantages des annonces avant de les avoir publiées cinquante ou cent fois aux mêmes personnes. La première annonce est bonne, mais la centième vaut plus de cinq cents fois autant que la première. Quelqu'un a dit que la première fois qu'un homme voit une annonce, il ne la voit pas. La deuxième fois, il ne la remarque pas. La troisième fois, il la sait imparfaitement. La quatrième fois, il se rappelle obscurément d'avoir vu quelque chose de semblable auparavant. La cinquième fois, il la lit à demi. La sixième fois, il y porte un peu d'attention. La septième fois, il jette le papier par terre avec impatience. La huitième fois, il prononce : « Il y a encore cette maudite affaire ! » La neuvième fois, il désire savoir si c'est quelque chose d'utile.

(Suivent les émotions des dix lectures jusqu'à la vingtième annonce qui fait qu'après avoir préparé l'argent après la 19e, il le porte avec empressement.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal s'est réuni de nouveau, jeudi soir ; il a tenu une longue séance que nous résumons plus loin.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance, présidée par M. le Maire, a nommé à l'unanimité vice-président du bureau, M. Charles D'Hallain.

Le vénéré et regretté M. Martel-Delespierre ne pouvait pas avoir un plus digne successeur et les administrateurs, en le nommant, ont voulu reconnaître son long et désintéressé dévouement à la cause des pauvres.

Revision des listes électorales pour 1889. — L'avis suivant vient d'être affiché en ville : Le Maire de la ville de Roubaix à l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il vient de faire établir et distribuer, au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'il puisse vérifier les indications qui le concernent.

Les bulletins susceptibles de modifications devront être retournés à la Mairie (Bureau du Secrétariat), avant le 1er décembre prochain.

Tout Français majeur qui n'aurait pas reçu de bulletin de revision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, comme non inscrit, même dans le cas où il l'aurait été jusqu'à ce jour.

Les réclamations doivent être adressées à la Mairie (bureau du Secrétariat), tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Les inscriptions pour 1889 seront reçues du 2 janvier au 4 février prochain.

La messe de prémices de M. l'abbé Henri Derycke aura lieu, en l'église Notre-Dame, le dimanche 30 décembre, à neuf heures et demie.

Les funérailles de M. Leriche, président de la « Fanfare de Beaurepaire ». — Jeudi matin ont eu lieu, en l'église du Saint-Rédempteur, les funérailles de M. Leriche, président de la *Fanfare de Beaurepaire*. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Cattelain, curé de la paroisse. Un grand nombre d'amis du défunt suivaient le cortège funèbre. Sur le parcours, la *Fanfare de Beaurepaire* en tenue, a joué plusieurs morceaux funèbres.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Marescaux, secrétaire de la *Fanfare de Beaurepaire*, M. Paul Thibaut, président de la *Concordia* M. Cruque, président de la *Fanfare du Blanc-Seau*, M. Brice, président de l'*Union des Trompettes*. Un certain nombre de sociétés chorales et instrumentales s'étaient fait représenter aux funérailles par des délégations.

Une magnifique couronne portant cette inscription : *la Fanfare de Beaurepaire à son regretté président* était portée devant le cercueil. Une seconde couronne avait été offerte par la famille.

La Fanfare de Beaurepaire a parfaitement joué un morceau funèbre : *Après la Bataille*, de Biéger, au moment de l'offertoire.

Après la messe, le cortège s'est reformé et s'est mis en marche pour le cimetière où il est arrivé à midi et demi environ.

M. Marescaux, secrétaire de la *Fanfare de Beaurepaire*, a prononcé le discours suivant dont on nous demande la reproduction :

« Chers camarades,

» En souvenir des grands services que notre ami et regretté président, que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure, a rendus à notre société, je prends la parole pour apprendre aux sociétaires qui ne le connaissent que depuis leur admission dans la société, jusqu'à quel point allait son dévouement à sa mission.

» Partout où il s'allait il a toujours fait partie de sociétés de musique ; il a été fondateur et premier président de la *Grande Fanfare* de Roubaix qui marche maintenant en première ligne.

» Les autres fondateurs lui ont donné ce titre parce qu'ils lui reconnaissaient les qualités qui le rendaient digne d'en remplir les fonctions.

» Si je ne craignais de vous retenir trop longtemps, je vous raconterais toute sa vie ; mais je me borne à vous dire que c'est à lui que nous devons la reconstitution de notre société et enfin la tenue que nous portons si fièrement.

» Dieu l'a appelé justement à l'heure où il allait porter pour la première fois son uniforme.

» Chers camarades, disons lui au revoir une dernière fois et pensons à lui. »

Funérailles d'un pompier. — Une délégation du corps des sapeurs-pompiers a assisté jeudi aux funérailles de M. Grenier, qui faisait partie du corps. Ces funérailles ont eu lieu à l'église Sainte-Elisabeth à trois heures et demie.

Le Tribunal Correctionnel de Lille a, dans son audience de jeudi, condamné français M. M..., employé de la maison Amédée Prouvost, à Roubaix. Voici quelle était sa situation juridique au point de vue du droit international. Il était né à Wattrelos en 1854 d'un père né à Dottignies en 1812, à une époque où la Belgique appartenait à la France.

Il était, dès lors, né, en France, d'un étranger qui, lui-même, y était né. Or, d'après la loi de 1851, les personnes qui se trouvent dans cette situation, sont françaises, à moins que dans l'année qui suit leur majorité telle qu'elle est fixée par la loi française elles ne fassent une déclaration d'extranéité.

Cette déclaration n'avait jamais été faite par M. M..., A la suite de l'arrêt de cessation de 1883 qui pose en principe que la loi de 1851 s'applique aux individus nés en France de pères nés en Belgique durant l'annexion, et que ces individus doivent être considérés comme étant nés en France d'étrangers qui eux mêmes sont nés français, le tribunal devait sans aucun doute déclarer que M. M... avait droit à la nationalité française.

Expositions colombophiles. — Si les Allemands s'occupent beaucoup de colombophilie, comme le disait dernièrement le *Journal de Roubaix*, la France ne reste pas en arrière, et quoique fort peu encouragés par nos gouvernants, les roubaisiens se sont montrés les premiers dans ce sport patriotique.

Tous les ans, le cercle *Union*, de notre ville, organise des expositions partielles. Nous avons pu admirer la première, le 16 ce mois, elle était composée de quatre des meilleurs pigeonniers de la ville. Dans la grande salle décorée avec goût par M. Cambien, gérant du Cercle, sont alignés quatre-vingts paniers contenant les sujets d'élite des quatre pigeonniers.

Citons d'abord l'admirable collection de M. Henri Wanin : personne ne s'étonnera des succès merveilleux de cet amateur en présence de ces vieux braves tous plus beaux les uns que les autres; à leur allure vivace on reconnait l'origine de ces vaillants oiseaux qui presque tous sortent des pigeonniers renommés de MM. Hazebrouck et Salembier.

Magnifique aussi l'exposition de M. Gustave Browaeys; on ne sait ce qu'il faut admirer le plus des vieux pigeons ou des jeunes ! Disons seulement que nous n'avons pas vu souvent de types plus accomplis que les deux bleus qui faisaient l'admiration générale.

Changement de tableau ! C'est le pigeonnier de M. Louis Duvivier. Une seule race, un seul et même type de pigeons, j'allais dire une seule couleur. C'est le petit pigeon verviétois à la tête intelligente, au plumage soyeux, aux formes trapues.

Enfin le pigeonnier de M. Michon terminait la série, cet amateur nous a agréablement étonnés; l'ensemble est excellent et quelques sujets, particulièrement le bleu et l'écaillé si souvent primés au concours national, ont attiré l'attention des visiteurs.

Dimanche dernier, c'était le tour de MM. Hazebrouck, Dujardin et Courouble. M. Hazebrouck aurait pu nous montrer ses meilleurs pigeons qui lui ont valu les plus beaux lauriers et en particulier les deux fameux voyageurs qui lui ont remporté, cette année, le grand prix de la ville; il a préféré exposer une série de 20 bar olés autrement dits *makots*. Le spectacle gagnait en originalité mais présentait moins d'intérêt pour les vrais amateurs.

M. Ed. Dujardin, nous montre ensuite vingt sujets d'élite; son exposition bien réussie comme choix est très appréciée, nous pensons ne pas nous tromper en lui prédisant, pour la saison prochaine, une glorieuse campagne.

Le pigeonnier de M. Courouble a beaucoup gagné depuis l'année dernière; les trois vainqueurs de Chatellerault méritent une mention particulière. Nous avons retrouvé les quelques types de l'ancienne race à gros bec ; encore un peu de croisements et ce pigeonnier pourra être cité parmi les plus beaux.

Disons en terminant que les derniers exposants ont eu le tort de ne pas mettre à chaque pigeon la nomenclature de ses états de service, nous espérons que dimanche prochain MM Emile Baas, Alphonse Vaissier, Jos. Boudry et Desobry nous donneront ces détails, très intéressants pour les visiteurs.

L'exposition sera ouverte de onze heures du matin, à six heures du soir, rue Saint-Antoine, 32.

Un feu de cheminée s'est déclaré, jeudi vers sept heures du matin, chez M. Louis Brunin, cabaretier à l'angle des rues de Lannoy et Decrème. Il a été éteint presqu'aussitôt sans avoir causé de dégâts.

Un reverbère brisé. — Un marchand de paille, M. Duquesnoy en passant jeudi matin dans la rue des Champs a accroché avec sa voiture un réverbère qui s'est brisé en tombant sur le trottoir. Un rapport a été rédigé à sa charge.

Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu le dimanche 23 décembre, à l'estaminet à la *Mère Moreau*, rue Cadeau.

593	690	245	685	1045	945	197	607	802
407	556	211	434	561	223	729	963	877
807	106	591	111	811	683	139	555	673
399	769	478	1142	391	452	464	122	767
568	783	978	425	480	942	667		

Les lots non réclamés au 15 janvier prochain resteront acquis à l'œuvre.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre; à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on desire.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui desirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Grillon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du « **Journal de Roubaix** », 17, rue Neuve.

Nettoyages teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

Médecin-vétérinaire. — En attendant l'ouverture très prochaine de son établissement vétérinaire, boulevard Gambetta, établissement qui comportera maréchalerie, infirmerie, chenil, etc., M. Lamane-Deresme, médecin-vétérinaire, a l'honneur de prévenir le public de Roubaix et environs, que, dores et déjà, il est entièrement à sa disposition. (*Provisoirement rue Saint-André, 18, Roubaix*). 18513

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal était réuni, jeudi soir, en session extraordinaire.

Après l'appel nominal qui constate vingt-quatre présences, M. Giorieux, nommé secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans discussion.

M. le Maire prie les membres de la Commission des finances de se réunir après la séance afin d'examiner le budget du Bureau de Bienfaisance.

ASSURANCES

Un crédit supplémentaire de 22 fr. 15 pour paiement de la prime d'assurance d'une maison rue de Tournai, couverte par la Compagnie *Le Nord*.

Le Conseil autorise l'administration de renouveler à la même Compagnie la police d'assurance de la caserne des Pompiers.

RÉCEPTION DE TRAVAUX

Le 14 décembre, M. Lehoucq, adjoint, assisté de plusieurs conseillers, a procédé à la réception des travaux de construction d'un bureau d'octroi rue des Francs.

Le Conseil homologue les procès verbaux de réception et autorise l'administration à payer le solde dû à l'entrepreneur.

Même décision est prise en ce qui concerne la construction d'ateliers à l'Ecole de la rue de Gand.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Suivant la délibération prise il y a quelques années de rembourser aux sociétés de secours mutuels les frais de premier établissement, le Conseil vote un crédit de 139 fr. destiné à la société la Prévoyance qui a fondé une section d'enfants.

FOURNITURES CLASSIQUES

M. le Maire donne lecture du cahier des charges pour la mise en adjudication des fournitures classiques; l'importance de ces fournitures est évaluée à 20 000 fr. dont 5,000 fr. seulement en deux lots pour finir l'année scolaire.

M. Muller fait remarquer que l'indemnité à imposer à l'adjudicataire pour retards n'est pas suffisante.

Le cahier des charges est adopté.

MOBILIERS PÉDAGOGIQUES

M. Lehoucq, adjoint, a procédé à la réception de fournitures d'objets pédagogiques qui ont été livrées par une maison de Paris à diverses écoles de la ville.

Le procès-verbal est adopté.

BUDGET DE 1889

M. Muller, rapporteur de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de cette commission sur le budget de 1889.

Voici les principales observations présentées d'ailleurs peu nombreuses au chapitre des recettes.

Dans le chapitre des dépenses, la Commission propose quelques augmentations, en voici les plus vaillantes : elle porte l'indemnité de logement au commissaire central de 800 à 1.200 fr., mais repousse la demande faite par M. Van Costenoble, d'un traitement afférent à la seconde classe de son grade.

Elle propose un crédit de 800 fr. pour indemnités de logement aux deux juges de paix.

Quelques augmentations sont aussi proposées au chapitre de l'instruction publique. En résumé, le budget ainsi réformé, présente en recettes 7.000 fr. d'augmentation et en dépenses 2.095 fr. également d'augmentation, ce qui le solderait par 1.092 francs d'excédent.

Le Conseil passe immédiatement à la discussion, tout en réservant les articles contestés.

Les prévisions budgétaires pour les recettes sont votées sans discussion ; elles ont été augmentées de 7.000 fr. dont 4.000 sur les intérêts des fonds placés et 3.000 sur les droits de voirie.

Au chapitre des dépenses, le Conseil a voté les augmentations suivantes : 200 francs à un garçon de bureau de l'Hôtel-de-Ville ; 200 fr.